

30 RECOMMANDATIONS POUR MIEUX ENCADRER L'USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICELLE



AVIS N°2024-01 DU 17 JANVIER 2024 Pour mieux encadrer l'usage de l'intelligence artificielle



30 RECOMMANDATIONS POUR MIEUX ENCADRER L'USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICELLE

Les membres de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes (CSNP) ont confié à Madame Mireille Clapot, Députée de la Drôme, le pilotage du groupe de travail sur « l'intelligence artificielle.

L'avis n°2024-01 du 17 janvier 2024 formule plusieurs recommandations sur les thèmes suivants :

- Sur les impacts sociaux et sociétaux de l'intelligence artificielle
- Sur la régulation et la gouvernance des services d'intelligence artificielle
- Sur l'accès aux jeux de données
- Sur la recherche en intelligence artificielle
- Sur les financements dédiés à l'intelligence artificielle
- Sur l'impact de l'intelligence artificielle sur l'environnement
- Sur l'usage de l'intelligence artificielle dans les services publics
- Sur les enjeux de compétence liés au développement de l'intelligence artificielle



Sur les impacts sociaux et sociétaux de l'intelligence artificielle

Recommandation 1: Anticiper les impacts sociaux du développement de l'IA en demandant aux acteurs économiques et sociaux et aux pouvoirs publics de planifier des plans de formation continue et de reconversion

Recommandation 2: Intégrer les conséquences du développement des services d'IA dans les politiques éducatives en veillant à continuer à intégrer les fondamentaux tels que les mathématiques et l'orthographe

Sur la régulation et la gouvernance des services d'intelligence artificielle

Recommandation 3 : Elaborer une définition juridiquement robuste de l'IA

Recommandation 4 : Poursuivre les négociations relatives à l'IA Act en veillant à mettre en place une régulation équilibrée qui offre transparence et protection mais qui n'entrave pas la recherche, l'innovation et le développement entrepreneurial, et adaptable aux évolutions rapides des technologies et des usages liés à l'intelligence artificielle

Recommandation 5: Engager dès à présent, au niveau européen, des travaux notamment sur la régulation de la propriété intellectuelle pour combler les vides juridiques liés au développement de l'IA générative

Recommandation 6 : Peser au niveau international le plus approprié pour élaborer un traité international de l'IA (sur le modèle du droit de la mer ou de l'espace aérien)

Recommandation 7: Instituer au niveau national une autorité indépendante en charge de l'intelligence artificielle

Recommandation 8 : Intégrer le Ministère de la Culture dans les administrations coordonnées par le Coordinateur national pour l'IA

Sur l'accès aux jeux de données

Recommandation 9 : Impulser une politique publique ambitieuse sur le plan qualitatif et quantitatif de création de cohortes de données placée sous la responsabilité de l'INRIA

Recommandation 10 : Surmonter les freins administratifs et politiques pour accélérer les délais d'accès aux jeux de données disponibles au sein de la sphère publique et au bénéfice de la recherche

Recommandation 11 : Développer des solutions de stockage souveraines pour les données les plus sensibles notamment pour les entrepôts de données de santé utilisées dans le cadre de la recherche et de l'innovation

Sur la recherche en intelligence artificielle



Recommandation 12 : Revaloriser les salaires des chercheurs français au même niveau que ceux de leurs pairs européens

Recommandation 13: Renforcer les financements européens destinés à la recherche en IA, aux supercalculateurs européens, et intensifier la mise en réseau des centres de recherche européens sur l'IA, en encourageant les partenariats avec des pays-tiers sur des projets spécifiques

> Sur les financements dédiés à l'intelligence artificielle

Recommandation 14 : Orienter les investissements publics pour favoriser le développement d'une IA de confiance associant un cloud de confiance ainsi qu'une puissance de calcul française et européenne

Recommandation 15 : Optimiser le recours des entreprises françaises aux financements européens, tels que le programme « Horizons 2020 » et la participation aux Projets Importants d'Intérêt Européen Commun (IPCEI) en les accompagnant en matière d'ingénierie financière

Recommandation 16 : Faciliter le financement des startups et les projets en phase *early stage* mais garantir un mécanisme de remboursement en cas de rachat par un acteur économique étranger

> Sur l'impact de l'intelligence artificielle sur l'environnement

Recommandation 17 : Créer un consortium dédié à l'IA frugale, visant à développer des technologies d'IA plus respectueuses de l'environnement et efficaces en termes de consommation de ressources en eau et en énergie

Recommandation 18 : Développer les instruments de mesure de l'impact carbone du secteur de l'IA et initier un référentiel international sur l'impact environnemental de l'IA, sous l'égide de l'OCDE ou de l'ONU

Sur l'usage de l'intelligence artificielle dans les services publics

Recommandation 19 : Veiller à ce que l'utilisation des services d'IA dans les services publics soient toujours supervisés par des humains

Recommandation 20 : Informer les usagers sur l'utilisation de l'IA dans la prise de décision administrative

Recommandation 21 : Inciter chaque ministère à travailler sur un ou deux projets emblématiques d'IA pour améliorer les démarches administratives des usagers

Recommandation 22 : Vérifier l'adaptation des règles de la commande publique à l'achat de services d'IA souverain pour stimuler le développement d'acteurs européens



Recommandation 23 : Former les managers de l'Etat aux enjeux de l'IA, inclure dans les écoles de formation (INSP, ENM, ...) des stages ou la conduite de projets associant des experts de l'IA

Recommandation 24 : Désigner un référent IA dans les administrations publiques et les établissements de formation

> Sur les enjeux de compétence liés au développement de l'intelligence artificielle

Recommandation 25 : Renforcer le niveau en mathématiques et en maîtrise du langage des élèves français

Recommandation 26 : Développer des programmes de formation en IA pour les bac+2 et bac+3

Recommandation 27 : Mettre en place des indicateurs fiables pour mesurer le nombre d'étudiants en IA (tous niveaux confondus), afin de suivre et d'analyser l'évolution de la formation dans ce secteur et doubler le nombre d'étudiants en IA dans les cinq prochaines années pour répondre aux besoins croissants en compétences dans ce secteur

Recommandation 28 : S'assurer de la mise à niveau des compétences des formateurs tout au long de leur engagement professionnel

Recommandation 29 : Promouvoir la féminisation dans le secteur de l'IA, en mettant en place des initiatives spécifiques pour attirer et soutenir les femmes dans ce domaine

Recommandation 30: Créer un réseau européen de formation de l'IA, favorisant les échanges d'étudiants pour renforcer les projets portés par l'Europe dans le domaine de l'IA





Mireille CLAPOT

Députée de la Drôme (1ère circonscription)

Présidente de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes

Vice-Présidente de la Commission des Affaires étrangères

Mireille Clapot a été élue députée de la Drôme en 2017 et a été réélue en juin 2022. Elle est membre de la majorité présidentielle.

Membre de la Commission supérieure du numérique et des postes depuis 2017, elle est élue Présidente de la commission en février 2021 et réélue en novembre 2022.

Mireille Clapot est également vice-présidente de la Commission des affaires étrangères de

L'Assemblée nationale et membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Née en 1963, Mireille Clapot est diplômée de l'Ecole centrale Paris en 1985. Avant d'être élue députée, Mireille Clapot a occupé différents postes dans diverses entreprises (Markem-Imaje, Thales Avionics, SNCF...).

de la CSNP sur son site internet et sur les réseaux sociaux :



csnp.fr



@CSNUMPOST



Commission Supérieure du Numérique et des Postes